

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'École secondaire Chanoine-Beaudet tenue le mardi 18 juin 2018, à 18 h 00, à la salle Claudie-Ouellet, situé au 525, avenue de l'Église à Saint-Pascal, à laquelle il y a quorum sous la présidence de Mme Caroline Boutin.

## Sont présents :

Parents : Caroline Boutin, Nathalie Dionne, Chantal Landry, Marjolaine Pelletier et Maryse Pelletier (substitut)  
Communauté : Claire Morneau  
Direction : Geneviève Soucy  
Enseignants : Véronique Bélanger et Catherine Legault  
Personnel de soutien : Geneviève Caron  
Personnel professionnel : René Roy  
Élèves : Florence Drapeau et François-Luc Soucy  
Commissaires :  
Invités : Annie Chénard et Lise Chenard

**Sont absentes :** Mélody Dionne, Martine Lavoie

## 1. Mot de bienvenue, présence et vérification du quorum

Caroline Boutin, présidente, ouvre la séance après avoir constaté que la majorité des membres ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Résolution n° CÉ 2018-2019/251**

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement remis aux membres;  
**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Chantal Landry, il est résolu à l'unanimité :  
**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé.

## 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 27 mai 2019

**Résolution n° CÉ 2018-2019/252**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2019 avant la tenue de la présente réunion;  
**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Marjolaine Pelletier, il est résolu à l'unanimité :  
**DE SE DISPENSER** de procéder à la lecture du procès-verbal;  
**D'ADOPTER**, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2019.

## 4. Suivi au procès-verbal

Aucun suivi

## 5. Correspondance

- 5.1 Le Festival Bonjour La Visite a fait la demande d'utiliser le stationnement des employés et le système électrique extérieur pour leur événement en août prochain;
- 5.2 La Ville de Saint-Pascal a fait la demande d'utiliser la Palestre et le stationnement des autobus pour le safari condo en juillet prochain.

## 6. Rapports de reddition de comptes

### 6.1 Rapport de la présidence

Madame la présidente n'a aucune activité spéciale à signaler.

### 6.2 Rapport de la direction d'école

#### 6.2.1 Points pour adoption :

##### 6.2.1.1. Budget de l'école 2019-2020; **Résolution n° CÉ 2018-2019/253**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter le budget de l'école proposé par la direction et le soumettre à l'approbation de la Commission scolaire;

**ATTENDU QUE** la répartition définitive des ressources financières s'établit à partir de l'effectif scolaire réel au 30 septembre 2018 et que conséquemment, les crédits alloués à l'école seront rajustés en conséquence;

**ATTENDU QUE** selon l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique, les surplus de l'école à la fin de chaque exercice financier deviennent ceux de la Commission scolaire. Toutefois, ces surplus doivent être portés aux crédits de l'école pour l'exercice financier suivant lorsque la convention de gestion et de réussite éducative conclue en application de l'article 209.2 y pourvoit;

**ATTENDU QUE** selon l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom de la Commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent pour soutenir financièrement les activités de l'école;

**IL EST PROPOSÉ** par Marjolaine Pelletier que le conseil d'établissement adopte le budget de l'école secondaire Chanoine-Beaudet au montant de 55 787 \$ et qu'il soit soumis à la Commission scolaire pour approbation, étant entendu que ce montant sera rajusté selon l'effectif scolaire réel au 30 septembre 2019 et les soldes budgétaires en vertu de l'article 96.24, s'il y a lieu, ou selon tout autre apport financier en référence à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique.

##### 6.2.1.2. Assemblée générale des parents 2019-2020;

##### **Résolution n° CÉ 2018-2019/254**

Nous discutons de l'assemblée des parents 2019-2020. Les membres proposent de demander à Annick Kerschbaumer si elle peut nous suggérer des sujets. Un café-biscuit pourrait être ajouté à la soirée. Si les enseignants sont présents à la soirée, cela pourrait être un incitatif pour les parents.

Le CE pourrait faire un tirage d'un bon de 100 \$ applicable sur la facture 2019-2020.

**CONSIDÉRANT** qu'en chaque début d'année scolaire, il y a lieu de tenir une assemblée générale des parents pour la nomination de nouveaux parents au sein du conseil d'établissement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Caroline Boutin, il est résolu à l'unanimité :  
**D'ADOPTER** et de retenir la date du 23 septembre 2019 pour la tenue de l'assemblée générale des parents.

**6.2.1.3 Rapport annuel 2018-2019;** **Résolution n° CÉ 2018-2019/255**  
Geneviève Soucy en fait la lecture (résumé).

**CONSIDÉRANT** que quelques modifications ont été apportées à la version du rapport de l'an passé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Chantal Landry; il est résolu à l'unanimité :  
**DE SE DISPENSER** de procéder à la lecture de ce dernier.  
**D'ADOPTER** le rapport annuel 2018-2019.

**6.2.1.4 Projet éducatif;** **Résolution n° CÉ 2018-2019/256**  
Geneviève Soucy nous présente la version finale du projet éducatif.

**CONSIDÉRANT** que l'école a travaillé en consultation avec les différentes parties et qu'il répond aux exigences;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Caroline Boutin, il est résolu à l'unanimité :  
**D'ADOPTER** le projet éducatif 2019-2022 de l'école.

**6.2.2 Points pour approbation** **Résolution n° CÉ 2018-2019/257**

**6.2.2.1 Dérangements pédagogiques;**  
Aucun dérangement

**6.2.2.2. Règles de conduite / code de vie/ agenda;**

Annie Chénard, directrice adjointe, présente les modifications apportées au code de vie que l'on retrouvera dans l'agenda de l'élève en 2019-2020. Document annexé.

**CONSIDÉRANT** qu'il doit y avoir des règles de conduite et un code de vie dans notre école;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Chantal Landry, il est résolu à l'unanimité :  
**D'APPROUVER** les modifications apportées aux règles de conduite ainsi qu'au code de vie.

**6.2.2.3 Règles de passage d'un cycle à l'autre;**

Les règles de passage d'un cycle à l'autre est défini par la Commission scolaire. L'élève doit avoir réussi 2 matières principales sur 3 pour passer au niveau supérieur. C'est généralement en 1<sup>re</sup> secondaire que le doublage se fait s'il y a lieu. En 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sec., la réussite se fait par cours.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a des règles de passage d'un cycle à l'autre;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Marjolaine Pelletier, il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** les règles de passage d'un cycle à l'autre.

#### **6.2.2.4 Programmes particuliers (immersion et concentration ski);**

Geneviève Soucy propose de maintenir les 2 activités en sachant que l'immersion est au coût de 130 \$ (1<sup>er</sup> sec), 50 \$ (2<sup>e</sup> sec) et 130 \$ (3<sup>e</sup> sec) et que la concentration ski est de 30 \$/élève/sortie. Il ne faut pas oublier que l'école offre aux élèves la possibilité de participer à la compagnie de financement.

**CONSIDÉRANT** que ces programmes particuliers sont appréciés par les élèves;  
**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Nathalie Dionne, il est résolu à l'unanimité :  
**D'APPROUVER** ces programmes particuliers tels que présentés et d'accepter que l'inscription peut varier de plus ou moins 30 \$.

### **6.2.3 Points pour consultation**

#### **6.2.3.1 Cahiers d'exercices/manuels 2019-2020;**

Le document Cahiers d'exercices/manuels 2019-2020 a été présenté à la dernière séance mais Geneviève Soucy informe les membres qu'il y aura un changement concernant la distribution des cahiers et que cela amène une augmentation des coûts pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire. Pour le 1<sup>er</sup> sec, 106 \$ sera demandé et en 2<sup>e</sup> sec, soit 106 \$ (arts) ou 103 \$ (musique).

Il est proposé par Marjolaine Pelletier d'accepter la majoration de 6 \$ au 100 \$ déjà approuvé dû au nouveau mode de distribution des cahiers d'activité.

### **6.2.4 Points pour information :**

#### **6.2.4.1 Bilan budgets autres;**

Geneviève Soucy nous présente les autres budgets pour l'année 2019-2020.

#### **175 000 \$ en mesures dédiées, protégées et décentralisées**

- 51 594 \$ Soutien à la persévérance
- 82 073 \$ Activités parascolaires
- 4 495 \$ Acquisition de livres et documentaires MESS et 1 471 \$ CS
- 14 491 \$ Activités culturelles
- 521 \$ Formation en réanimation cardio-respiratoire
- 16 291 \$ École inspirante
- 4 809 \$ intégration des élèves

#### **54 340 \$ pour les autres mesures décentralisées**

- 38 949 \$ Réussite éducative
- 15 391 \$ Aide aux EHDAA (anciennement SIAA)
- À venir Formation préparatoire au travail
- À venir Formation métier semi-spécialisé

**\*\*\* Pour un total de 230 085 \$**

#### **6.2.4.2 Gestion fin d'année scolaire (comité de promotion – appels des tuteurs);**

L'équipe-école se rencontrera la semaine prochaine suite à la sortie du bulletin afin de procéder au classement. Du 26 au 28 juin, des courriels seront envoyés et des appels seront faits. Les parents seront invités à venir chercher les bulletins à la réception les 28 juin et 2 juillet.

#### **6.2.4.3 Cours d'été 2019;**

La Commission scolaire a envoyé l'information la semaine dernière qu'il y aurait des cours d'été puisqu'ils ont fini par trouver un responsable. Les cours se donneront à Rivière-du-Loup au Pavillon-de-L'Avenir. Le dépliant est disponible sur le site de l'école.

#### **6.2.4.4 Calendrier scolaire et rentrée 2019-2020;**

L'entrée se fera le 29 août pour les nouveaux élèves et le 30 août pour les anciens. Le début des cours sera le 3 septembre Le calendrier est disponible sur le site de l'école.

#### **6.2.4.5 Plan de lutte et bilan des professionnels;**

Geneviève Soucy présente le document. Voir document en annexe.

### **6.3 Rapport de la trésorière**

**Résolution n° CÉ 2018-2019/258**

Marjolaine Pelletier, trésorière, fera le bilan à la suite de la facture du souper et des demandes de remboursement des différents membres du conseil.

## **7. Les travaux du conseil**

Aucun

## **8. Affaires nouvelles**

### **8.1 Information des représentants du gouvernement des élèves**

Belle participation au Beach party. La cérémonie des toges a eu lieu, beau moment (diplôme remis lors de cet événement au lieu du 21 juin, soir du bal). L'organisation du bal se finalise jeudi.

### **8.2 Information des représentants du personnel enseignant**

L'année est finie. Le gala des mérites est une belle réussite encore cette année. Le comité a ajouté la partie des sports cette année, bonne idée. En début de semaine, les enseignants en math ont participé au tournage CAR.

### **8.3 Information du représentant du personnel professionnel**

Beaucoup de suivis par les professionnels cette année, s'en fut une de défis.

### **8.4 Information du représentant du personnel de soutien**

C'est la fin, c'est plus tranquille. On ferme l'année et on se prépare à la nouvelle. Dernières commandes, sortie des bulletins...

### **8.5 Rapport aux membres parents de la représentante au comité de parents**

Le document des frais chargés aux parents change d'une semaine à l'autre. Les membres du comité de parents vont travailler en collaboration avec le comité HDAA pour la sélection des parents.

### **8.6 Information du/de la commissaire**

Les commissaires ne sont pas présentes.

### **8.7 Information du comité social**

Nous soulignons les anniversaires.

**9. Période de questions du public**

Aucun public

**10. Sujets à discuter à la prochaine réunion**

Aucun sujet

**11. Levée de la séance**

**Résolution n° CÉ 2018-2019 / 259**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Chantal Landry, il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** la levée de l'assemblée à 21h00.

Le secrétariat a été fait par Geneviève Caron.

Caroline Boutin, présidente

Geneviève Soucy, directrice